

COUR SUPÉRIEURE
(Action collective)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

N° : 500-06-000817-169

DATE : 24 mai 2018

SOUS LA PRÉSIDENTE DE L'HONORABLE DONALD BISSON, J.C.S.

PAUL-AIMÉ PAQUIN

Demandeur

c.

LIVANOVA PLC

SORIN GROUP DEUTSCHLAND GMBH

Défenderesses

JUGEMENT SUR DEMANDE DE MODIFICATION ET DE DÉSISTEMENT

[1] **CONSIDÉRANT** la *Demande du demandeur visant à modifier la demande d'autorisation d'exercer une action collective et à permettre un désistement contre l'intimée Livanova PLC* datée du 16 mars 2018 (plumitif no. 10);

[2] **CONSIDÉRANT** les motifs énoncés à cette demande, que le Tribunal accepte comme si au long récit ici;

[3] **CONSIDÉRANT** l'Annexe 1 de cette demande, soit la *Demande re-modifiée (3) pour autorisation d'exercer une action collective et pour être représentant*;

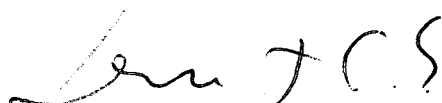
[4] **CONSIDÉRANT** l'absence de contestation des deux défenderesses et des deux nouvelles défenderesses Livanova Canada Corp. et Livanova Deutschland GMBH;

[5] **CONSIDÉRANT** que, dans l'état procédural du présent dossier, aucun avis aux membres n'est requis, la publication du présent jugement et de la *Demande re-modifiée (3) pour autorisation d'exercer une action collective et pour être représentant au Registre des actions collectives* et sur le site web des avocats de la demande étant suffisante;

POUR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL :

[6] **ACCUEILLE** selon ses conclusions la *Demande du demandeur visant à modifier la demande d'autorisation d'exercer une action collective et à permettre un désistement contre l'intimée Livanova PLC* (plumitif no. 10);

[7] **LE TOUT**, sans frais de justice.



Donald Bisson, J.C.S.

Me François Lebeau et Me Gabrielle Gagné
Trudel Johnston & Lespérance
Avocats du demandeur

Me Robert J. Torralbo et Me Arianne Bisailon
Blake, Cassels & Graydon s.e.n.c.r.l.
Avocats des défenderesses et de Livanova Canada Corp. et de Livanova Deutschland
GMBH

Date d'audience : 24 mai 2018